

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
4 mars 2026

PRÉSENTS : Philippe CHAVANT, Daniel PETITJEAN, Hélène PILAT, Laurent LAFAYE, Céline DARVENNE, Jean-François GENEVOIS, Christine SAUVE, Didier HEBERT, Marie BRISSET, Bernard BLANCHON, Adrien MOREAU.

ABSENTS/EXCUSÉS : Séverine PRIVAT, Danièle RANTY

ABSENTS : Vincent VILLEVET, Jean-Claude BRISSET

PROCURATIONS : Séverine PRIVAT à Adrien MOREAU, Danièle RANTY à Philippe CHAVANT
Didier HEBERT a été élu secrétaire de séance.

La séance débute à 20h05.

Le Procès-Verbal du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, par 13 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

1. Finances

1.1 Vote des taux de fiscalité du Budget Principal 2026

1.2 Fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

1.3 Vote du Budget Primitif 2026

1.4 Travaux église- Demandes de subventions

2. Affaires générales

2.1 Signalétique

2.2 Motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz

3. Questions Diverses

-Décisions prises par le Maire (fongibilité des crédits)

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du conseil leur accord pour ajouter un point supplémentaire portant sur la signature d'une convention avec Dorsal pour installer un dispositif de vitrine réseaux multi-services à titre expérimental à la mairie de Bonnat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ce point.

1. FINANCES

1.1 Vote des taux de fiscalité du Budget Principal 2026

M. le Maire propose de garder les mêmes taux d'imposition 2025 pour 2026; et donc de fixer pour 2026 le taux des taxes locales comme suit :

- taxe foncière (bâties)	36.82 %
- taxe foncière (non bâties)	49,69 %
- taxe d'habitation	18.01 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR,

- **FIXE** pour 2026 le taux des taxes locales comme suit :

taxe foncière (bâties)	36.82 %
taxe foncière (non bâties)	49,69 %
taxe d'habitation	18.01 %

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

1.2 Fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire propose à l'assemblée d'utiliser cette possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

1.3 Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2026 du budget général, proposé dans la note synthétique en annexe.

Il informe que ce budget est voté avec un résultat prévisionnel 2025 établi en l'attente du vote du CFU, qui se fera au plus tard le 30 juin 2026.

Le budget 2026 total s'élève à : 2 605 114, 89 €

* section fonctionnement (dépenses & recettes)	1 793 841.68 €
* section investissement (dépenses & recettes)	811 273.21 €

Concernant la section de fonctionnement, M. le Maire informe que le montant estimatif de la mise à disposition du personnel technique pour la station d'épuration, pour la communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche, pourra bien entendu être réévalué en fin d'année.

En section d'investissement, il précise que les chiffres mentionnés sont ceux évoqués lors de la dernière commission finances.

Concernant les projets 2026, il est indiqué un montant de 15 000 € pour la défense incendie de l'entreprise Gaudon et le village d'Ecoubillat. M. le Maire précise que cela ne sera sans doute pas nécessaire d'installer une bâche à Ecoubillat car un poteau incendie y a été installé, sans aucune demande de la part de la mairie d'ailleurs. Il ajoute que la pression est insuffisante au poteau.

VU le projet de budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2026 :
 - * section fonctionnement (dépenses & recettes) : 1 793 841.68 €
 - * section investissement (dépenses & recettes) : 811 273.21 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

1.4 Travaux église - Demandes de subventions

M. le Maire informe l'assemblée municipale qu'un diagnostic de l'église St Sylvain a été réalisé par le Technicien des services culturels bâtiments de France en août 2023. La dernière visite datait de 2005.

Parmi la liste de travaux recommandés, certains présentent une urgence, à savoir des travaux d'électricité et de menuiserie.

Les travaux d'électricité concernent l'installation intérieure d'éclairage : dépose du câblage existant, câblage et pose de 9 luminaires, de 3 projecteurs, reprise de peinture.

Montant : 11 113.56 € HT / 13 336.27 € TTC

Les travaux de menuiserie concernent la restauration de la porte d'entrée en ogive et de la fenêtre de la sacristie, pour un montant de 8 190 € HT / 9 009 € TTC.

Les travaux d'électricité et de menuiserie sont éligibles à une subvention du Boost Comm'une 25%, mais seuls ceux relatifs à la menuiserie sont éligibles à une subvention de la DRAC au taux de 40 %.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT €		RECETTES PRÉVISIONNELLES HT €	
Travaux électricité	11 113.56 €	CD 23 Boost Comm'une	4 825.89 €
Travaux de menuiserie	8 190.00 €	DRAC 40% (menuiseries)	3 276.00 €
		Autofinancement Commune 58%	11 201.67 €
TOTAL PREVISIONNEL DEPENSES HT	19 303.56 €	TOTAL PREVISIONNEL RECETTES HT	19 303.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR,

- **VALIDE** le plan prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de BOOST COMM'UNE au taux de 25 % des dépenses éligibles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DRAC au taux de 40 % des dépenses éligibles,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au BP 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives incombant à ces opérations et à signer tous les documents à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

2. Affaires générales

2.1 Signalétique

M. le Maire informe l'assemblée qu'un gérant de restaurant a sollicité l'autorisation d'implanter des panneaux signalétiques sur le territoire communal afin d'indiquer l'emplacement de son établissement.

Afin d'éviter la multiplication des dispositifs de signalisation dans la commune, M. le Maire propose de privilégier une signalétique directionnelle à caractère général, mentionnant la catégorie d'activité (exemple « Restaurants ») plutôt que la dénomination commerciale de l'établissement.

Ces flèches seraient installées sur des poteaux existants, selon le modèle déjà retenu pour d'autres équipements communaux (cimetière, Chai, MAM, etc.).

Par ailleurs, M. le Maire propose d'intégrer à ce dispositif des flèches directionnelles mentionnant « Pôle santé ». Des poteaux seront ajoutés aux intersections pour supporter les flèches directionnelles.

Céline Darvenne suggère d'y ajouter aussi l'« aire de jeux » à ce dispositif. Elle demande si la planche a été revissée dans la cabane de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR,

- **VALIDE** la proposition ci-dessus

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

1.1 Motion relative à la compétence distribution d'électricité et de gaz

M. le Maire soumet la motion du SDEC 23. Il rappelle que le SDEC a une bonne expertise et une compétence avérée en la matière.

La distribution d'électricité est historiquement un service public local depuis la loi de 1906, confié aux communes et à leurs groupements. Ce modèle, fondé sur une organisation de proximité, a fait preuve de son efficacité et n'a jamais été remis en cause, y compris lors de la nationalisation du secteur en 1946. Les élus ont toujours considéré qu'une intercommunalité spécialisée était la plus à même d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, notamment pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux basse tension en zones rurales.

En Creuse, le syndicat départemental des énergies exerce cette mission depuis près de 80 ans pour la totalité des communes, avec un budget annuel d'environ 18 M€. L'essentiel de ses investissements est consacré à la modernisation, à la sécurisation et au renforcement des réseaux, afin de garantir une qualité de service homogène entre territoires, d'améliorer la résilience face aux aléas climatiques et d'accompagner la transition énergétique, marquée par le développement des énergies renouvelables raccordées aux réseaux de distribution.

La remise en cause de ce modèle ferait peser un **risque majeur sur les réseaux ruraux** : baisse des investissements ou hausse significative de la facture des usagers pour maintenir un niveau d'équipement suffisant. Aujourd'hui, le SDEC prend en charge l'intégralité des investissements d'électrification rurale, financés notamment avec le soutien du FACE, sans reste à charge pour les communes. Ce principe pourrait disparaître si la compétence d'autorité organisatrice était transférée au Département ou placée sous son contrôle, comme l'envisage le gouvernement dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation.

Au-delà des réseaux, la compétence d'AODE constitue le socle structurant de l'action du syndicat d'énergie. Sa remise en cause fragiliserait l'ensemble des missions portées par le SDEC : éclairage public, groupements d'achat d'électricité et de gaz, contrôle des concessions, performance énergétique des bâtiments publics, aides à la rénovation, mobilité décarbonée, cartographie des réseaux, développement et production d'énergies renouvelables... **C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du syndicat d'énergie, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.**

Face à ces enjeux, une mobilisation collective est indispensable. Le Comité Syndical du SDEC, réuni le 16 décembre, a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet et M. le Maire invite donc le conseil municipal à l'adopter à son tour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 POUR,

- **ADOpte** la **motion** ci-dessus,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Composition du bureau de vote du 15 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle les règles pour la composition du Bureau de Vote, les attributions du président et de son suppléant, des assesseurs titulaires et de leurs suppléants, et celles du secrétaire.

Concernant le dépouillement, il faudra désigner des personnes supplémentaires, électrices dans la commune.

3.2 Panneaux Bonnat

Mme Darvenne demande où sont passés les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de Bonnat, qui ont disparu au moment des manifestations des agriculteurs.

M. le Maire répond que 3 panneaux sur 12 ont été retrouvés, deux d'entre eux ont été ramenés par le Maire de la commune de Lépaud.

M. Petitjean informe qu'un devis a été réalisé pour commander de nouveaux panneaux, lesquels seront payés par le département de la Creuse.

M. le Maire informe le conseil qu'une plainte contre X a été déposée pour cette affaire.

3.3 Déclaration de Monsieur Blanchon

« Je veux faire une déclaration pour mon dernier conseil municipal, car fidèle à mes décisions, je ne suis pas candidat aux élections de mars 2026. Pour ne pas voir mes paroles tronquées ou déformées, je remettrai mon texte au secrétaire de séance.

Ayant exercé des postes de responsabilité dans des établissements d'enseignement français à l'étranger, j'ai eu la mission de faire partager dans ces pays les valeurs de la France, donc les valeurs de démocratie qui font l'essence de notre république, le droit de penser, d'avoir des opinions et de respecter la possibilité de les exprimer en respectant bien sûr les lois.

La dernière cérémonie des vœux de Monsieur le maire de Bonnat a été à la hauteur du personnage qui les a présentés !

Après s'être gaussé d'avoir réuni droite et gauche sur une même liste pour, selon lui, mettre fin aux débats stériles et d'avoir ainsi pu gagner les élections de 2020, il s'est attaqué à moi, tête de liste, en citant mes initiales, et en sachant qu'aucune réponse orale publique ne pouvait lui être apportée ce jour-là.

Pièrre image d'un élu de la République censé rassembler !

Adeptes des citations, dans sa grande culture, Monsieur Chavant a fait référence à Victor Hugo, mais a oublié de se souvenir d'un autre grand homme, Voltaire, celui qui affirmait : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai pour que vous ayez le droit de le dire... ».

Et donc Voltaire soulignait que l'important est d'avoir des échanges pour dialoguer, aplanir les divergences et aboutir à des convergences suite à des débats fructueux si on veut bien ne pas être arc-bouté sur ses propres certitudes.

Que le fait qu'un élu se disant de gauche se comporte comme un adversaire des principes qui fondent la démocratie me laisse profondément choqué, mais c'est aussi l'avis de plusieurs maires de toutes opinions politiques que j'ai pu rencontrer depuis son fameux discours... et seuls deux membres du conseil présents ce jour-là m'ont fait part de leur gêne face à ce discours.

Quant au bilan dont il se flatte, la mairie de Bonnat est située place de la fontaine, ce qui n'est pas une raison pour que Monsieur Chavant raconte des fables à ses administré(e)s !

Quelques exemples : La cigale a beaucoup dépensé durant ses mandats, laissant aux prochaines fourmis élues de gérer les bises qui s'annoncent !

Il a toujours les meilleures raisons, il est donc le plus fort et les électeurs agneaux ne peuvent qu'être soumis à ses décisions !

Dans ses énumérations à la Prévert, il se prévaut de réalisations comme l'installation de commerces ou d'artisans, mais son rôle dans ces bonnes nouvelles s'apparente plus à l'efficacité de la mouche du coche. Faisant fi du rôle de ses prédécesseurs ou de la communauté de communes, il joue au geai qui se pare des plumes du paon ! Et jamais il n'est responsable des ratés des travaux ou des anomalies de dossiers, il y a toujours un baudet coupable sur lequel il faut crier Haro ! Et il y aurait de quoi faire un recueil, je résume...

Durant ces six années de conseiller municipal, j'ai parfois fait des erreurs de vote ou de naïveté, soutenant des projets mal ficelés ou mal suivis, mais j'assume toutes mes décisions et accepte qu'on puisse me les reprocher.

J'ai eu des instants de doute ou même de découragement, mais jamais envisagé de quitter le rôle que les électeurs m'avaient confié et ai assisté à absolument toutes les réunions du conseil municipal.

Fidèle à mes convictions et mes déclarations antérieures, je n'ai pas souhaité être à nouveau candidat, laissant à des plus jeunes le soin d'œuvrer au bien-être des habitants de Bonnat.

Mais je continuerai à jouer un rôle dans le bénévolat pour les associations locales ou plus élargies, et m'intéresserai toujours à la vie de la communauté bonnachonne. Que personne n'imagine que je resterai inactif....

Pour donner une seule et unique satisfaction de ma part à Monsieur Chavant, je ne participerai pas au débat qui pourrait suivre, (stérile ?) et je souhaite pleine réussite aux membres de la future municipalité. Je vous salue. »

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

